



Revue des Sciences Sociales

Numéro 1 | 2025

Numéro Hors-série | janvier 2025

REA – Impact factor (SJIF) 2024 : 3.19

Date de soumission : 29-09-2024 / Date de publication : 30-01-2025

ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ : LES DÉFIS DE LA MODERNISATION DES DAARA (ÉCOLES CORANIQUES) AU SÉNÉGAL

BETWEEN TRADITION AND MODERNITY : THE CHALLENGES OF MODERNIZING DAARA (QURANIC SCHOOLS) IN SENEGAL

Mouhamed **GUEYE**

RÉSUMÉ

Cet article analyse la modernisation des daara (écoles coraniques) au Sénégal, confrontée aux tensions entre tradition et réforme éducative. Le contexte souligne la forte influence de l'islam et l'importance des daara dans l'éducation religieuse, face aux défis de scolarisation et d'alphabetisation. L'État a lancé deux initiatives principales : le PAMOD (Projet d'Appui à la Modernisation des Daara) et le PAQEEB (Programme d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'Éducation de Base), visant à intégrer ces structures dans le système éducatif formel. La méthodologie repose sur des enquêtes de terrain menées à Saint-Louis et Louga ainsi que des entretiens avec des maîtres coraniques, inspecteurs et responsables ministériels. L'analyse montre que

le PAMOD, perçu comme une intrusion de l'État, suscite une forte résistance des acteurs religieux, tandis que le PAQEEB plus souple, est mieux accepté mais rencontre des difficultés financières et organisationnelles. L'étude met en lumière le rôle des confréries islamiques, capables d'influencer les décisions politiques, et les limites économiques entravant la viabilité de ces réformes. Elle conclut que la modernisation des daara demeure un enjeu complexe, oscillant entre pressions internationales, résistances locales et contraintes étatiques.

Mots-clés : modernisation, daara, écoles coraniques, réformes, éducation, Sénégal

ABSTRACT

This article analyzes the modernization of daara (Quranic schools) in Senegal, which faces tensions between tradition and educational reform. The context highlights the strong influence of Islam and the importance of daara in religious education, amid challenges related to schooling and literacy. The State has

launched two main initiatives: PAMOD (Project for Supporting the Modernization of Daara) and PAQEEB (Program for Improving the Quality and Equity of Basic Education), aiming to integrate these structures into the formal education system. The methodology is based on field surveys conducted in Saint-Louis and Louga as well as interviews with

Quranic teachers, inspectors, and ministry officials. The analysis reveals that PAMOD, perceived as State intrusion, faces strong resistance from religious figures, while PAQEEB, being more flexible, is better accepted but encounters financial and organizational difficulties. The study highlights the role of Islamic brotherhoods, which can influence political decisions, and the economic limitations

hindering the viability of these reforms. It concludes that the modernization of daara remains a complex issue, caught between international pressures, local resistance, and state constraints.

Keywords : modernization, daara, Quranic schools, reforms, education, Senegal

INTRODUCTION

Le Sénégal, situé à l'ouest du continent africain, s'étend sur une superficie de 196 712 km². Sa population, majoritairement musulmane (plus de 92 %), est fortement influencée par l'islam soufi, marqué par la présence prééminente de guides religieux affiliés à quatre confréries principales : deux endogènes, la *Mouridiyya* et la *Layaniyya*, et deux exogènes, la *Tijaniyya* et la *Qadiriyya*. En 2023, selon l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), le Sénégal compte plus de 18 millions d'habitants, dont une légère majorité de femmes (9 184 886 femmes contre 9 090 857 hommes). Le fait le plus notable est l'extrême jeunesse de la population, avec un âge médian de 19 ans, ce qui implique que plus de 60 % des Sénégalais sont âgés de moins de 25 ans. Cette structure démographique pose des défis considérables pour l'État en matière de scolarisation universelle. Malgré les efforts déployés depuis le début des années 2000 pour améliorer l'alphabétisation, plus de 54 % de la population reste analphabète, révélant ainsi les limites du système éducatif actuel. Face à ces défis, l'État sénégalais a entrepris au début des années 2000 une politique de modernisation des daara¹ (écoles coraniques) et d'institutionnalisation des écoles franco-arabes. Ces initiatives visaient à formaliser et à intégrer ces écoles islamiques dans le système éducatif formel, tout en créant des passerelles entre les deux systèmes. Cependant, ces efforts rencontrent des résistances, notamment de la part des maîtres coraniques et des autorités religieuses, qui perçoivent ces réformes comme une menace pour l'autonomie et l'identité des daara. Cet article examine la modernisation des daara (écoles coraniques) au Sénégal, un enjeu crucial compte tenu de leur rôle central dans

l'éducation religieuse et sociale du pays. Les initiatives de modernisation, telles que le Programme d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'Éducation de Base (PAQEEB) et le Projet d'Appui à la Modernisation des Daara (PAMOD), suscitent des tensions entre modernité et tradition. Comment la modernisation des daara peut-elle concilier les aspirations de l'État en matière d'éducation formelle et les valeurs traditionnelles défendues par les acteurs religieux et communautaires ? Bien que cette étude soit principalement axée sur les régions de Saint-Louis et de Louga, en raison des enquêtes de terrain effectuées, elle intègre également des entretiens menés auprès d'acteurs du ministère de l'Éducation nationale basés à Dakar. Cette double perspective permet d'offrir une analyse à la fois régionale et nationale des enjeux de modernisation des daara. Saint-Louis et Louga ont été sélectionnées pour les enquêtes en raison de leur forte dynamique dans l'enseignement islamique. Saint-Louis, réputée pour son excellence dans l'apprentissage du Coran grâce à ses nombreuses écoles coraniques, est considérée comme une référence nationale en la matière. Louga, quant à elle, se distingue par une influence religieuse significative et une forte présence d'établissements islamiques tels que les daara et les écoles franco-arabes. Ces deux régions illustrent des contextes où les programmes de modernisation de l'enseignement islamique sont particulièrement actifs. L'enquête repose à cet effet sur une série d'entretiens réalisés avec une dizaine de participants, incluant des moniteurs de daara PAQEEB, des inspecteurs de daara et d'écoles franco-arabes, des maîtres coraniques, ainsi que l'inspecteur et le coordinateur du ministère de l'Éducation nationale à Dakar. Ces entretiens ont

¹ Dans la plupart des textes institutionnels, le terme « daara » est utilisé sans « s » au pluriel, ce qui est également le choix de

plusieurs auteurs. Dans notre article, « daara » est considéré comme neutre et ne prendra donc pas de marque du pluriel.

été complétés par des recherches documentaires approfondies, qui constituent une part intégrante de l'enquête. Ainsi, dans un premier temps, nous examinerons l'origine et le rôle des *daara* dans l'éducation religieuse et sociale, avant d'aborder les initiatives de modernisation en l'occurrence le PAMOD et le PAQEEB (contexte). Enfin, nous analyserons les principaux défis et résistances rencontrés lors de leur mise en œuvre.

1. CONTEXTE DE LA MODERNISATION DES DAARA

1.1. Origines et rôle des daara dans l'éducation religieuse et sociale.

Le *daara* ou école coranique est historiquement l'un des premiers centres d'enseignement et d'éducation au Sénégal après les rites d'initiation ou d'apprentissage du métier familial (connu dans la société pré islamique). Ils ont été introduits dans le pays, avec l'arrivée de l'Islam au XI^e siècle (Diop 2012 : 263-269). *Daara* fait référence à une institution islamique où l'on apprend la mémorisation du Coran, la lecture et l'écriture du Coran, les préceptes de l'Islam et une éducation de base. Souvent, l'apprenant est inscrit dès son plus jeune âge (4-5 ans), majoritairement en régime d'internat. Cependant, l'enfant peut aussi fréquenter le *daara* à temps partiel (en complément de l'école officielle laïque).² En outre, la méthode pédagogique se fonde principalement sur la mémorisation du Coran, et l'orthophonie revêt une importance capitale dans la récitation du Livre saint. Ainsi, le maître coranique accorde une attention particulière à la récitation individuelle du Coran par l'apprenant. Historiquement, le *daara* a joué un rôle majeur dans l'islamisation de la population au Sénégal. En effet, il trouve son fondement dans la pénétration de l'Islam au XI^e siècle. Il a constitué un obstacle majeur au développement de « l'école coloniale française » face à une autorité coloniale farouchement opposée à son implantation au Sénégal. Cette situation n'a guère empêché les *daara* de se développer et représenter une structure très importante pour les populations musulmanes majoritaires. A ce propos, Denise Bouche notait :

En ce qui concerne les musulmans, les autorités coloniales souhaitaient, par l'école, les gagner aux idées européennes et les rallier à la domination française. Mais ils avaient leur propre système d'éducation qui apparut vite comme le principal obstacle à la fréquentation de l'école française. Faidherbe créa des écoles laïques à l'intention des musulmans qu'il supposait éloignés de l'école par son caractère confessionnel et il réglementa les écoles coraniques. Les prescriptions rigoureuses de l'arrêté du 22 juin 1857 s'usèrent très vite sur la force d'inertie des marabouts. Les tentatives renouvelées en 1870 et en 1896 n'eurent pas plus de succès. (Bouche 1991 : 13).

Aujourd'hui, le *daara* a grandement évolué et d'autres types de *daara* émergent sous la forme de *daara* modernes ou modernisés, conservant pour certains les mêmes programmes d'apprentissages. La distinction entre les *daara* traditionnels et les *daara* modernisés réside dans les conditions matérielles et logistiques de fonctionnement. Les deux types d'écoles partagent une approche pédagogique similaire, axée principalement sur l'apprentissage, la mémorisation et la récitation du Coran. Cependant, les *daara* modernisés se distinguent par l'utilisation de structures modernes, offrant des conditions d'hygiène améliorées et une logistique plus développée. Contrairement aux *daara* traditionnels, qui peuvent être basés dans des structures rudimentaires avec des moyens limités, les *daara* modernisés sont généralement hébergés dans des bâtiments modernes, équipés de matériel éducatif plus avancé. Les apprenants disposent souvent de tenues scolaires et bénéficient d'installations améliorées telles que des dortoirs propres, des toilettes, des lits et parfois même des systèmes de vidéosurveillance. De plus, la plupart des *daara* modernisés offrent une cantine scolaire fonctionnelle, ce qui réduit pour les élèves la nécessité de mendier pour assurer leur subsistance, contrairement aux pratiques courantes dans les *daara* traditionnels. Les *daara* modernisés sont généralement financés par des autorités religieuses, des donateurs privés ou d'anciens élèves. Bien que moins nombreux par rapport aux *daara* traditionnels, ils représentent une alternative éducative qui vise à améliorer les conditions d'apprentissage et de vie des élèves

² Dans le projet de loi portant statut du *daara* (2016), l'État définit le *daara* comme étant : « toute institution islamique qui scolarise des apprenants âgés de 5 à 18 ans pour la mémorisation du Coran

et l'éducation religieuse. » (Projet de loi portant statut du « *daara* » 2016 : p.4).

(D'aoust 2013 : 4). Les images suivantes illustrent la distinction entre un daara traditionnel et un daara modernisé. La première montre un daara fonctionnant selon les pratiques anciennes, avec des infrastructures rudimentaires, tandis que la

seconde représente un daara modernisé bénéficiant de meilleures conditions matérielles et pédagogiques.

Fig. 1 : Un daara traditionnel au Sénégal

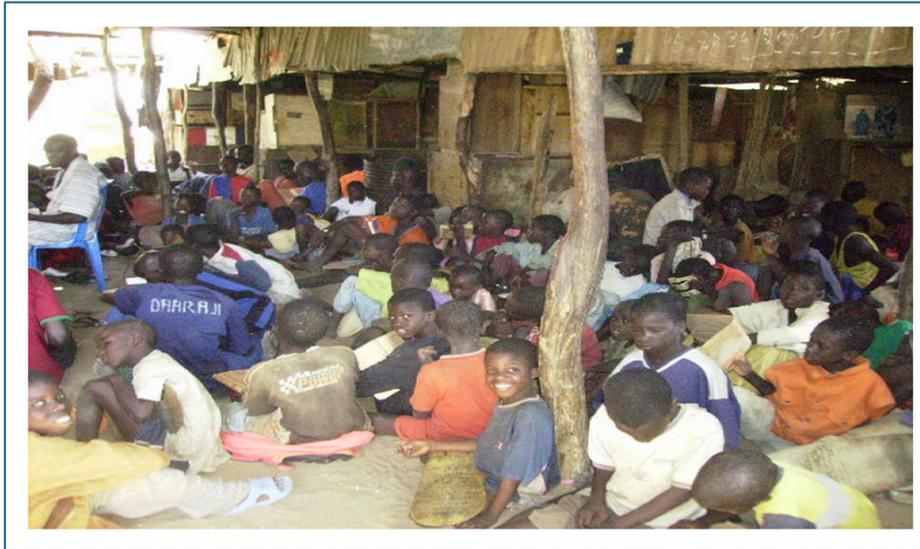


Fig. 2 : Un daara modernisé au Sénégal



Sources : sudquotidien et M.GUEYE (auteur)

Ces images mettent en évidence les différences structurelles et organisationnelles entre les deux types de daara. Tandis que les daara traditionnels souffrent souvent d'un manque de ressources, les daara modernisés bénéficient d'un encadrement

amélioré. Par ailleurs, les politiques étatiques de modernisation des daara ont abouti à la création des daara PAMOD et daara PAQEEB. Dans ces derniers, l'enseignement du français et de matières séculières sont ajoutés à l'apprentissage coranique.

1.2. Présentation des initiatives de modernisation : PAMOD (Projet d'Appui à la Modernisation des Daara) et PAQEEB (Programme d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'Éducation de base).

1.2.1. Une motivation internationale à la modernisation des daara

Dès les années 1990, la communauté internationale a souligné l'urgence d'améliorer les systèmes éducatifs dans les pays affichant de faibles taux bruts de scolarisation (TBS). Cette préoccupation a été mise en lumière lors du Forum mondial sur l'éducation organisé par l'UNESCO à Jomtien, en Thaïlande, en 1990. Ce forum a marqué le début d'un engagement global en faveur de l'éducation pour tous. Par la suite, plusieurs rencontres internationales ont renforcé cet élan, notamment le Forum de Dakar en 2000 et le Sommet des Nations Unies à New York la même année, qui a établi les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces événements ont donné lieu à des engagements concrets des institutions et agences internationales visant à soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour améliorer l'accès à l'éducation et relever leurs défis éducatifs. En ce sens, dans le cadre d'action du forum de Dakar, il est noté que : « La réalisation des buts de l'éducation pour tous ne saurait être différée plus longtemps. Il est possible et nécessaire de répondre d'urgence aux besoins éducatifs fondamentaux de tous. » (UNESCO 2000 : 2). En outre, avant 2000, le Sénégal faisait face à une crise économique constante et des tensions socio-politiques importantes. D'après les données de la Banque Mondiale, le PIB du Sénégal est estimé en 1990 à 5,72 milliards de dollars USD (en 2023, il est de 31,79 milliards de dollars USD) et le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au primaire était de 54%. Le Sénégal sous politique d'ajustement structurel n'avait que très peu de marge de manœuvre pour investir dans son système éducatif. Cette situation a conduit à privilégier le système formel, reléguant au second plan le système non formel, principalement constitué des écoles d'enseignement islamique, qui continuaient à se développer de manière

autonome malgré leurs ressources limitées. Ainsi, à partir de 2000 des injonctions internationales fortes et un investissement financier important ont donné les moyens à l'État de redresser le TBS et prendre en charge le système d'enseignement islamique. Ainsi, l'élan de modernisation des écoles islamiques enclenché par l'État à partir du début du siècle ne s'est pas faite *ex-nihilo*. Ceci a été possible et motivé par les financements internationaux de la Banque Mondiale, de l'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international), de l'UNESCO, de la Banque Islamique de Développement (BID) entres autres pour formaliser cette forme d'enseignement. Ces institutions ont manifesté leur volonté pour les pays en développement tels que le Sénégal de formaliser le système d'enseignement islamique (qui comptabilise près d'un million d'apprenants³) pour améliorer le Taux Brut de Scolarisation (TBS), d'améliorer l'accès à une éducation de qualité, la réduction de la pauvreté, la lutte contre l'extrémisme islamiste, la scolarisation des filles. A la suite, de ces financements internationaux, le Plan Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF, 2001-2013), le PAQUET (Programme d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'Éducation de Base, 2014-2018/2018-2030) et le PADES (Programme d'Appui au Développement de l'Éducation au Sénégal, depuis 2018) seront mises en œuvre au Sénégal. Ces trois projets constituent les nouvelles orientations éducatives adoptées par l'État sénégalais sous l'injonction des bailleurs internationaux. Ils tournent notamment autour de 6 axes :

1. Éducation de la petite enfance : étendre et améliorer l'éducation et les soins de la petite enfance (maternelle).
2. L'Éducation primaire universelle : assurer d'ici 2015 à tous les enfants en particulier les filles une éducation primaire gratuite et de qualité.
3. Compétences pour la vie : Offrir des opportunités d'apprentissage et d'acquisition de compétences de vie pour les jeunes et adultes.

³ « L'Étude nationale sur les enfants et les jeunes hors du système éducatif au Sénégal révèle que le phénomène des enfants en âge scolaire mais en dehors du système est nettement prégnant. Leur nombre est estimé à plus 1 498 286, soit environ 37,4% des enfants d'âge scolaire (6-16 ans). Sur 10 enfants hors-école, près de 8 n'ont jamais été scolarisés (1 174 077) alors que 2 sur 10 ont

décroché (324 209). En d'autres termes, le non-enrôlement est beaucoup plus important que le décrochage.» (PAQUET (2018-2030), p.15)

4. Alphabétisation des adultes : améliorer de 50% les niveaux d’alphabétisation des adultes d’ici 2015.
5. Égalité des sexes : éliminer les disparités entre les sexes dans l’enseignement primaire et parvenir à l’égalité d’ici 2015.
6. Qualité de l’éducation : améliorer tous les aspects de la qualité de l’éducation et assurer l’excellence.

Source : <https://www.iiep.unesco.org/en/articles/innovative-financing-education-africa>

L’axe 2 et 6 sur l’éducation primaire universelle et la qualité de l’éducation couvrent les politiques de modernisation des daara enclenchées pour notamment améliorer le taux brut de scolarisation et répondre aux exigences internationales. En outre, en 2009, à la suite de la création de l’inspection des daara, l’État lance un projet de modernisation visant à mettre en place des « daara modernes » (PAMOD). Toutefois, ce projet sera largement controversé, notamment de la part des acteurs des daara. C’est cette situation qui amènera certainement l’État à mettre en place « une modernisation plus souple » à travers la création des « daara PAQEEB » en 2014.

1.2.2. La modernisation PAMOD

Le PAMOD, projet phare de modernisation initié depuis 2009, propose une forme de modernisation plus « complète » que celle du PAQEEB car à terme la gestion du daara est assurée par l’État. En effet, le PAMOD est un projet de modernisation porté par l’État ayant pour objectifs la construction de 64 daara dits « modernes » devant être intégrés dans le système formel. Cela s’inscrit également dans les efforts de diversification de l’offre éducative, de promotion d’une éducation inclusive et variée, ainsi que dans l’objectif de garantir 10 années d’éducation de base, comme stipulé dans la loi de 2004. Le coût du projet est estimé à plus de dix milliards de FCFA, financé à plus de 85 % par la Banque Islamique de Développement (BID). Les objectifs spécifiques du PAMOD sont entre autres de : Fournir aux apprenants une éducation religieuse adéquate : mémorisation du Coran/apprentissages des sciences islamiques ; Doter les apprenants des compétences de base visées dans le cycle élémentaire ; Améliorer l’environnement physique des daara ; Expérimenter le curriculum des daara modernes ; Appuyer la mise en œuvre du cadre institutionnel pour le développement des daara modernes ; Renforcer les capacités techniques de

l’inspection des Daara (mise en œuvre, gestion, suivi-évaluation) (Projet PAMOD 2015 : 5). Toutefois, cette politique de modernisation semble fortement rejetée par les acteurs des daara et acteurs religieux qui craignent de perdre leur autorité sur les daara et n’envisagent pas de laisser cet enseignement « symbolique et traditionnel » entre les mains de l’État. En effet, pour concrétiser le projet PAMOD, il s’est avéré nécessaire de mettre en œuvre un cadre juridique et réglementaire dans la mesure où les daara et la plupart des établissements islamiques hors du système formel ne présentaient pas de « statut » défini. C’est dans cette optique que le projet de loi portant statut du daara a été élaboré à partir de 2010 par une équipe composée de l’inspection des daara, de professeurs d’universités spécialisés en éducation, de maîtres coraniques, d’imams et de députés. A partir de 2014, le ministre de l’Éducation débute une tournée afin de présenter le projet aux guides religieux des différentes confréries qui se montreront dans un premier temps plutôt favorable à sa mise en œuvre. L’État, qui a de tout temps marginalisé la gestion du secteur de l’enseignement islamique, entendait jouer son rôle de garant de l’éducation et de la scolarisation de la population en modernisant les daara. En réalité, il est question pour les autorités que les « daara », institutions traditionnelles de formation et d’éducation islamique, s’inscrivent dans une mouvance de modernité et entrent dans une dynamique plus ou moins formelle sous le contrôle de l’État qui a en charge d’orienter la politique éducative dans le pays. Il a également été constaté [dans les daara] « une absence de formation pédagogique initiale et continue des maîtres coraniques, une absence de programmes et de médium d’enseignement harmonisés, des insuffisances dans la planification et la gestion des activités pédagogiques, mais aussi le manque de fonctionnalité de leurs locaux, respectant rarement les normes d’hygiène et de salubrité » (Dione 2016 : 161). Le projet de modernisation des daara s’inscrit

ainsi dans la droite ligne des revendications de la plupart des ONG internationales présentes au Sénégal, de certains acteurs de la société civile et d'une partie de la population qui souhaitent mettre fin à la mendicité des talibés et leur offrir un meilleur cadre d'apprentissage et de meilleures perspectives d'insertion professionnelle. Dans ce projet de modernisation des daara, l'État manifeste également sa volonté d'édifier « un modèle unique de citoyen », ce qui commence selon lui, par offrir sensiblement la même formation et les mêmes chances de réussite à tous les apprenants et élèves du système scolaire.

1.2.3. La modernisation selon le PAQEEB

Le projet PAQEEB depuis 2014, actuellement déployé dans 532 établissements coraniques, semble mieux accepté par les acteurs des daara, selon l'inspecteur des daara et des écoles franco-arabes de l'inspection d'académie de Saint-Louis interrogé. Contrairement au PAMOD, il propose une modernisation partielle qui préserve l'autonomie des daara en évitant leur intégration dans une gestion étatique directe. En effet, dans le cadre du programme PAQEEB, moderniser les daara c'est mettre en place une nouvelle organisation au niveau du programme scolaire. Il s'agit notamment, d'actualiser les enseignements par rapport aux besoins d'alphabétisation et d'insertion socio-professionnelle des apprenants. La modernisation implique aussi d'utiliser des outils et des équipements pédagogiques modernes (tableaux, livres, cahiers, stylos qui remplacent tablettes et crayons en bois dans le cadre des cours d'alphabétisation). Dans la perspective de mettre en place des conditions essentielles à l'enseignement des nouveaux programmes, il est possible de développer ou construire des infrastructures plus adaptées pour le bien-être et la sécurité des apprenants⁴. La « modernisation PAQEEB » c'est finalement un « ajout » dans l'environnement traditionnel du daara. Ainsi, un programme d'alphabétisation est ajouté à côté des études coraniques au sein des daara et l'État

s'implique davantage dans la prise en charge des apprenants (le cadre de vie et le quotidien des apprenants subissent une amélioration). Ces nouveautés dans l'environnement et le rythme scolaire des daara constituent la « modernisation PAQEEB » enclenchée par l'État. Ainsi, le PAQEEB a pour objectifs : d'instaurer un programme d'alphabétisation dans les daara sélectionnés, un programme nutritionnel et sanitaire et parfois la construction de salles de classe. Le programme prévoit l'accompagnement de 50 apprenants par daara sélectionné. Entièrement financé par la Banque Mondiale, le projet PAQEEB est mis en œuvre sur le terrain sous la coordination et la gestion de l'État. Son fonctionnement est encadré par les inspections d'académie (IA) et les inspections d'éducation et de formation (IEF), qui assurent la supervision et le soutien opérationnel. (Ministère de l'éducation nationale 2014 : 11). Ainsi, le PAMOD vise une modernisation complète des daara, en les intégrant directement dans le système éducatif formel sous la gestion de l'État. Cette intégration nécessite des infrastructures modernes, un curriculum harmonisé, et un contrôle direct par les autorités éducatives. En dépit de ces objectifs, cette approche est perçue comme intrusive par de nombreux acteurs religieux et maîtres coraniques, qui y voient une menace à leur autonomie. À l'inverse, le PAQEEB propose une modernisation partielle qui respecte l'autonomie des daara. Ce projet, mieux accepté par les acteurs locaux, se concentre sur des améliorations spécifiques : alphabétisation, nutrition, infrastructures de base et équipements pédagogiques. Contrairement au PAMOD, il n'intègre pas les daara dans une gestion étatique directe, ce qui explique sa meilleure réception. Cependant, la viabilité à long terme des projets de modernisation reste incertaine. Les recherches documentaires, associées aux études de terrain réalisées dans les régions de Saint-Louis et de Louga ainsi qu'aux entretiens avec des acteurs clés du ministère de l'Éducation (dont le coordinateur et l'inspecteur général), mettent en lumière des tensions et des limites dans la mise en œuvre du projet.

⁴ « L'objectif de ce programme consacré à l'éducation de base est d'améliorer la maîtrise du français et des mathématiques des apprenants. Les daara sont sélectionnés sur la base de leurs effectifs et de l'âge des apprenants, entre autres critères. La priorité va aux daara comptant un nombre important d'apprenants âgés de moins de 16 ans, âge limite de la scolarisation obligatoire. Une fois admis dans le programme, les daara doivent s'engager à accueillir des moniteurs chargés de

l'enseignement du français et des mathématiques. Ils prévoient à cet effet un volume horaire de 8 heures par semaine à consacrer à ces matières. Les propriétaires des daara reçoivent des subventions pour le fonctionnement du daara et la prise en charge des élèves. » (DIA, 2022, p.20)

2. LES DÉFIS DE LA MODERNISATION

2.1. Résistance des acteurs religieux : perceptions et oppositions.

Pour officialiser la modernisation des daara, il était nécessaire pour l'État de voter le projet de loi portant statut du daara à l'Assemblée Nationale qui va légitimer son contrôle sur ces structures. Toutefois, ce projet de loi sera vivement critiqué et rejeté par une grande partie des acteurs des daara. Cette situation a entraîné le rejet du vote de la loi en 2014, puis en 2016 à l'Assemblée nationale. En effet, des imams, des maîtres coraniques et d'autres acteurs religieux présents dans les confréries *mourides* et *tidianes* ont exprimé leurs réserves face à ce projet étatique. La ligue des écoles coraniques de Touba, par exemple, lors d'une conférence de presse tenue en décembre 2014, a affirmé à travers son porte-parole son opposition au projet de loi sur les daara : « Nous ne voulons pas d'un décret qui vise à tuer les daara »⁵. Les acteurs opposés au projet : « ne souhaitent pas que les « daara » se transforment en écoles franco-arabes ou soient organisés suivant le modèle français. » (Dione 2018 : 163). En 2015, Serigne Bamba Ndiaye, ancien ministre des Affaires religieuses arguait à propos de la modernisation des daara PAMOD : [...] Il ne s'agit ni plus ni moins, que d'une réforme visant à transformer les *daara* en officines propres à fabriquer des Sénégalais « tarés », coupés de leurs racines islamiques [...]. Sous le prétexte de vouloir combattre la mendicité et contrôler les sources de financement des *daara*, pourtant laissés pour compte et exclus du système éducatif national, le gouvernement [...] initie une réforme à la Jules Ferry, c'est-à-dire, une réforme qui déboucherait sur une école sans Dieu [...]. S'il est vrai que notre pays vient d'abriter, en novembre 2014, « le meilleur sommet de la francophonie », cela ne devrait pas pour autant signifier que l'argent du contribuable sénégalais devrait être prioritairement utilisé pour la promotion de l'enseignement du français, au détriment d'autres langues plus importantes pour le Sénégalais lambda, telles que la langue arabe ou les langues nationales [...] (Bamba Ndiaye, cité par Dia 2018 : 10). La

Fédération Nationale des Écoles coraniques du Sénégal (FNAECS) ancien collectif en 2008 devenu fédération en 2011 est également contre ce projet de loi. En 2018, la FNAECS comptait à son actif 16800 daara pour plus de 2 millions d'apprenants. En décembre 2014, après une rencontre à Touba (ville sainte de la confrérie mouride), la FNAECS réagit à travers un communiqué prenant clairement position contre le projet de loi : « Nous n'abdiquerons pas face à cette forfaiture qui n'est rien d'autre qu'une forme de colonisation [...]. Nous utiliserons tous les moyens légaux dont nous disposons pour empêcher les députés de voter ce projet de loi [...] » (Dia 2016 : 10). Le rejet est également soutenu par des personnalités confrériques tel que le guide religieux de la ville de Thiéna qui a argué : On n'enseigne pas le Coran dans les écoles françaises et on ne veut pas que le français soit appris dans les daaras. Il n'y aura pas de place pour le français dans les daaras.

Sa position intransigeante est partagée par beaucoup des opposants au projet, qui estiment que l'introduction de l'enseignement du français dans le curriculum du daara risquerait de lui faire perdre sa spécificité d'établissement orienté vers la transmission religieuse et, à terme, pourrait contribuer à le faire disparaître au profit de l'école occidentale (Charlier & Panait 2017 : 16).

Jusqu'à présent le projet de loi n'a toujours pas été voté à l'Assemblée nationale. En juin 2018, le conseil des ministres a de nouveau validé le projet, mais ce dernier n'a toujours pas été soumis à l'Assemblée nationale. Les maîtres coraniques interrogés dans le cadre de notre enquête exposent les arguments justifiant leur opposition à la modernisation : « *tu sais, cela va poser un problème si l'enseignement du français partage les mêmes horaires que l'enseignement coranique. Ici, le Coran c'est la base de tout, donc qu'importe ce qui peut se passer, il sera prioritaire sur tout. L'enseignement du français ne peut être qu'un ajout, quelque chose de complémentaire, mais ne sera jamais considéré au même niveau que le Coran. Donc tant que l'État ne nous force pas la main, le Coran sera prioritaire et l'enseignement du français sera relégué au second plan.* » (M.D, maître coranique à Saint-Louis, Entretien 15, Août 2023) : « *il va gâcher tout l'aspect éducatif du daara, dès l'instant que l'État*

⁵ Cf « la Ligue des écoles coraniques de Touba jette le décret à la poubelle », le 26 décembre 2014 (Modou

Guèye, porte-parole) : <http://www.senseplus.com/article/la-ligue-des-ecoles-coraniques-de-touba-jette-le-decret-la-poubelle>.

mettra la main dans le daara, il va tout détruire ça j'y crois fermement. Il va tout détruire. Tu sais ce qui est dangereux avec l'enseignement prôné par l'État, c'est qu'il ne va pas se limiter à changer les programmes éducatifs, mais même les valeurs et les mentalités vont changer. Tu vois les enfants qui ont fait un cursus dans l'enseignement français et les enfants dans les daara, ils ne sont pas pareils. Maintenant, ce qu'on avait d'important comme valeurs, comportements si l'État force un certain type d'enseignement on va tout perdre. Car bien que y a certaines matières scientifiques qui peuvent être importantes mais la plupart du temps c'est en opposé de notre culture et tradition. Maintenant, pour l'enfant qui n'a pas encore atteint un certain développement cela peut retourner son esprit après quelques années et l'amener dans la mauvaise direction » (D.T, maître coranique à Louga, Entretien 18, août 2023).

« Dans un premier temps, l'État doit d'abord aider le daara dans son fonctionnement et le maître coranique. Après dans un second temps, il peut même amener un autre enseignant ce n'est pas un souci, mais le daara et le maître coranique sont prioritaires. J'entends par là acheter des livres, réfectionner le daara, octroyer un salaire au maître coranique etc. de sorte que l'enseignement coranique sera de qualité et le maître coranique ne se concentrera que sur sa tâche d'enseignement » (C.C, maître coranique à Louga, Entretien 16, Août 2023) Ces témoignages révèlent une résistance motivée par la préservation des valeurs traditionnelles et religieuses, la crainte d'une ingérence étatique perçue comme intrusive, et la volonté de maintenir l'autonomie des daara dans leur fonctionnement. Les maîtres coraniques interrogés redoutent une « dénaturation » de leur identité éducative islamique avec l'intégration des matières de l'école formelle, qu'ils perçoivent parfois comme une résurgence de l'autorité coloniale d'autrefois.

2.2. Blocages politiques et économiques : cadre législatif et financement.

2.2.1. Les limites économiques dans la modernisation des daara

Dans les daara PAQEEB, des limites révèlent les difficultés économiques de l'État. Le projet PAQEEB est conçu pour prendre en charge 50 apprenants par daara, alors que ces

structures accueillent souvent plus d'une centaine d'enfants. Les inspecteurs, conscients des difficultés rencontrées par les daara, observent les efforts personnels des maîtres coraniques pour intégrer un plus grand nombre d'apprenants dans le programme. Cependant, ils semblent laisser les maîtres coraniques gérer seuls cette surcharge, tout en incluant ces apprenants supplémentaires dans les statistiques officielles, bien qu'ils soient pris en charge financièrement par les maîtres eux-mêmes. Un moniteur en charge des cours d'alphabétisation dans un daara PAQEEB à Saint-Louis évoque : *« Les cours déjà je les donne difficilement, car il n'y a qu'un seul tableau là où j'enseigne quoi. Il y a deux salles de classe, un seul tableau, j'enseigne à plus de 100 talibés. Plus de 100 talibés même qui sont assis par terre et je suis chargé de leur donner les cours, les mercredis soirs, jeudi matin et vendredi matin » (Entretien 9, mars 2022).*

M.C, maître coranique dans un daara PAQEEB à Louga note que le financement PAQEEB ne peut même pas assurer les 3 repas quotidiens pour 50 enfants : *« Tu sais le financement PAQEEB, c'est absolument rien, la somme qu'on nous donne, c'est des miettes. Tu sais, ils disent que c'est pour 50 enfants, mais ça ne leur suffit même pas, la vie est trop chère et pour dire vrai ça ne suffit même pas pour financer le petit déjeuner de 50 apprenants, en sachant que c'est pas régulier le financement. Ce qui intéresse l'État c'est la phase de modernisation des programmes mais le reste ne les intéresse pas. » (Entretien 11, mars 2022).*

L'inspecteur du ministère de l'éducation nationale apporte des précisions sur les sommes allouées au daara dans le cadre du projet PAQEEB : *« Non c'est une allocation annuelle, 15.000 [FCFA] annuel [pour les apprenants], dans le cadre du PAQEEB, ensuite, le serigne daara, il reçoit plus de 300.000 [FCFA] aussi pour l'année, 300.000 pour l'année. Ensuite il y a aussi une prise en charge de 3000 Francs pour, comment dire, la santé des enfants. Pour chaque enfant 3000 [FCFA] x 60 aussi. Vous prenez aussi 2500 [FCFA] pour les fournitures scolaires. Donc le serigne daara ou les parents n'achètent rien, on donne 2500 pour chacun. Ensuite 2000 francs pour les 2 manuels, français et mathématiques et 60.000 francs fois 9 [pour les moniteurs] parce qu'on a aussi aligner l'emploi sur l'année scolaire, donc là aussi on vire. Et bien on leur demande d'ouvrir des comptes pour virer l'argent là-bas sous l'autorité maintenant de l'IEF qui planifie ses activités. Il vient, l'IEF valide, l'IEF l'autorise aussi d'aller à la banque [...].*

S'il décaisse, il vient, il exécute. Mais en venant aussi, il viendra avec les pièces justificatives pour montrer que tout ce qui a été validé, a été utilisé dans les règles de l'art, donc c'est comme ça ! Parce qu'au niveau de l'utilisation aussi, y a ce qu'on appelle un gestionnaire comptable qui s'occupe du contrôle. Quand vous amenez une fiche action, même au niveau central, ils regardent, ils contrôlent pour respecter les normes. » (Entretien 8, mars 2022). Ainsi, en se basant sur les propos de l'inspecteur du ministère de l'éducation nationale 22.500 francs CFA sont budgétisés par année et par apprenants pour les repas, les soins et les fournitures scolaires pour un daara PAQEEB. Les maîtres coraniques reçoivent 300.000 francs CFA par année comme subvention et les moniteurs 60.000 francs CFA par mois. Ces chiffres démontrent les sommes modestes accordées aux daara dans le cadre du PAQEEB, ce qui peut limiter l'impact réel du projet sur les conditions de vie des apprenants. En effet, même si sur le terrain le financement était effectivement limité à une cinquantaine d'apprenants, les sommes dérisoires évoquées ne peuvent couvrir les repas quotidiens et la prise en charge médicale annuelle. Ces sommes justifient la démarche des maîtres coraniques à trouver des partenaires et des appuis financiers extérieurs pour faire fonctionner le daara. Le budget accordé au daara PAQEEB démontre les limites économiques de l'État dans le financement de l'éducation malgré l'appui de la Banque Mondiale dans ce projet. Malgré l'acceptation du projet PAQEEB par certains daara, des défis économiques se posent pour un financement efficient des structures. Le budget destiné aux repas, fournitures et soins est insuffisant dans le cadre du projet⁶. Également, les difficultés de gestion et d'organisation des cours d'alphabétisation ont conduit les moniteurs et maîtres coraniques à augmenter le nombre d'apprenants bénéficiaires. Ces derniers pour compenser recherchent eux-mêmes des financements supplémentaires pour améliorer les conditions de vie et d'apprentissage dans le daara. Ainsi, loin de renforcer la collaboration entre les daara et l'État, le PAQEEB semble plutôt consolider l'autonomie de ces structures. La Fédération des

écoles coraniques affirme regrouper plus de 22 000 daara⁷, bien qu'elle ne représente pas l'ensemble des structures existantes au Sénégal. À ce jour, l'absence de statistiques officielles ne permet pas d'établir le nombre exact de daara. Par ailleurs, les difficultés rencontrées dans la modernisation des 532 daara intégrés au programme PAQEEB illustrent les importants défis financiers auxquels l'État est confronté. Ces éléments soulignent les limites actuelles de la faisabilité d'un financement et d'une reconnaissance étendus à l'ensemble des daara du pays. L'État dispose de moyens financiers insuffisants malgré l'appui des bailleurs internationaux pour soutenir tous les daara. Par ailleurs, le projet PAMOD, bien qu'élaboré depuis 2009, fait face à des blocages politiques qui entravent sa mise en œuvre.

2.2.2. Les défis politiques inhérents à la modernisation.

Un élément majeur à l'origine du blocage du projet de loi sur le statut des daara, qui permettrait à l'État d'en prendre le contrôle s'il était adopté, réside dans la sensibilité de la question religieuse au Sénégal, ainsi que dans le rôle prépondérant des confréries islamiques. Historiquement, la création des daara est étroitement liée à l'émergence des confréries islamiques, sous la direction de guides religieux qui, à travers ces structures, transmettaient des enseignements religieux et promouvaient la diffusion de l'islam dans la société, en accord avec les besoins éducatifs et spirituels des populations locales. Aujourd'hui, la plupart des daara sont dirigés par des maîtres coraniques qui sont affiliés à ces confréries (Ka 2002 : 309). En effet, les confréries religieuses jouent un rôle central dans la structuration sociale, culturelle et politique du pays qui peuvent influencer fortement la gestion des daara par l'État. Ces confréries, incarnées notamment par des pôles comme Touba, Tivaouane, Médina Gounass, Kaolack etc. exercent une autorité morale et spirituelle sur une grande partie de la population (Gomez-Perez, Muriel & Leblanc, Marie Nathalie 2007 : 39-59).

⁶ Selon l'inspecteur des daara et des écoles franco-arabes de Saint-Louis, les difficultés rencontrées dans le programme PAQEEB dans les régions de Saint-Louis et Louga comme l'insuffisance des subventions et la surcharge des classes sont représentatives des limites structurelles observées au niveau national.

⁷ Ce chiffre, fourni par l'un des coordinateurs régionaux de la Fédération des maîtres coraniques lors de notre enquête de terrain en février 2022, demeure à vérifier en l'absence de statistiques officielles sur le nombre de daara au Sénégal.

Leur influence s'étend au domaine éducatif, où elles promeuvent des modèles d'enseignement coranique traditionnels souvent en décalage avec les réformes étatiques. Par exemple, l'opposition des marabouts à l'ouverture d'écoles formelles dans certaines « villes saintes », comme Touba ou Médina Gounass, a conduit l'État à céder et à fermer ces établissements, ce qui peut illustrer la fragilité étatique face au pouvoir confrérique. Aujourd'hui à Touba et à Médina Gounass qui sont des contrées où la religion islamique est dynamique, il n'existe pas d'établissements publics d'enseignement⁸. Cette dynamique témoigne d'un équilibre complexe entre la laïcité coopérative⁹ du Sénégal et l'ingérence religieuse dans les affaires publiques. Historiquement, l'État a compté sur les confréries pour gérer des crises sociales, réguler la population et faciliter l'adoption de réformes sensibles (Coulon 1981 : 108-114).

Des manifestations de ce partenariat se retrouvent dans l'investissement de l'État dans les villes saintes, les déplacements présidentiels lors de pèlerinages comme le *Magal*, le *Gamou* ou encore l'*Appel des Layènes*. Ainsi, l'éducation arabo-islamique, portée par les daara, s'inscrit dans cette relation qui paraît étroite et ambivalente entre l'État et les confréries, où le religieux sert à la fois de levier et de contrainte dans la gestion politique et sociale¹⁰. Ainsi, il est probable que les capacités de contrôle de l'État sur les daara soient restreintes par la « sensibilité » de la religion notamment islamique qui peut impacter sur l'action de l'État envers ces structures.

Le coordinateur du ministère de l'éducation nationale revient sur le blocage du projet de loi portant statut du daara par le guide religieux des mourides : « *Mais vous savez, par exemple on peut pas convier tout le monde. Par exemple tu cibles, c'est la zone la plus compliquée, entre nous, après quelques heures, tu laisses par exemple à quelqu'un que je connais mieux parce que c'est un talibé qui a*

aussi l'accès facile au marabout, souvent il va raconter des balivernes au marabout. Et tu sais très bien que le khalife [guide religieux ici mouride] a appelé directement le Président de la République pour lui dire attend, bloque-moi ce machin-là ! avant que les gens fassent, et puis quand même, ce qui se passe dans ça, parce que la fois dernière, on allait juste pour voter cette loi-là, dernière minute, Macky Sall a demandé au Président de l'Assemblée nationale de bloquer. » (Entretien 8, mars 2022). L'inspecteur met en évidence ainsi l'influence des autorités religieuses islamiques qui sont capables de bloquer le vote de l'Assemblée nationale du projet de loi portant statut du daara. On observe ainsi l'implication directe des confréries, ici la confrérie mouride dans les affaires politiques. Ainsi, le guide religieux mouride a selon l'inspecteur du ministère appelé directement le Président de la République pour bloquer le vote du projet de loi. Cette situation montre la fragilité de l'État face à l'autorité religieuse islamique qui est capable de remettre en cause des réformes. A cet effet, le blocage du projet de modernisation PAMOD met à l'épreuve les objectifs annoncés d'une prise en charge des daara et d'une scolarisation universelle. La plupart des acteurs des daara ont montré leur volonté manifeste de conserver leur autonomie et le caractère traditionnel de leur enseignement. Ce rejet interroge également l'autorité de l'État et sa capacité à assurer pleinement l'éducation et la scolarisation de la population comme stipulé dans la Constitution du pays.

CONCLUSION

L'étude des politiques de modernisation des daara à travers le projet PAMOD et PAQEEB permet d'apprécier l'autonomie politique et économique limitée de l'État dans la gestion des systèmes éducatifs (formel/non formel)¹¹. En effet, le financement conditionnel des acteurs

⁸<https://kewoulo.info/interdiction-decoles-publiques-francaises-touba-dit-niet-et-maintient-sa-position/>

⁹ « *Dans le contexte sénégalais, la laïcité est exprimée comme la liberté offerte à toutes les croyances de s'exprimer sur la scène publique. Ainsi la laïcité ne s'est pas développée au Sénégal comme en France et ne peut être considérée comme anticléricale. Au contraire elle s'impose comme protectrice des religions, et ne se définit pas dans une séparation stricte du privé et du public. L'importance du fait religieux n'est ni mise en cause, ni menacée par le caractère laïc de l'État (...) Aussi loin d'exclure la religion de l'espace de gestion des hommes et des femmes, la laïcité prend au Sénégal source dans la religion même, faisant de l'État un instrument de garantie de la liberté de culte, de l'égalité du*

citoyen en face de la loi. » Brossier, M. (2004). Les débats sur le droit de la famille au Sénégal. *Politique africaine*, 96(4), p.78.

¹⁰ A ce sujet, Paul Marty (1917), Christian Coulon (1981), Cruise O'Brien, Momar Coumba Diop, Mamadou Diouf (2002) ont effectué des travaux importants sur la relation coopérative entre l'État et les confréries.

¹¹ Le coordinateur du ministère de l'éducation nationale révèle : « Sur les 600 milliards de FCFA alloués au budget du ministère de l'Éducation nationale en 2022, seuls 50 milliards sont destinés aux investissements en infrastructures et en matériel pédagogique. Le reste va dans les personnels et les salaires » (Entretien 7, mars 2022)

internationaux limite ses capacités d'orientation des priorités éducatives. A cet effet, la mise en œuvre des réformes des écoles islamiques a été fortement influencée par les injonctions internationales. De plus, les moyens accordés par ces derniers semblent ne pas suffire à financer efficacement les programmes de modernisation des daara. Les daara PAQEEB sont confrontés à des limites qui découlent en partie de l'incapacité de l'État à les financer pleinement. Les budgets de fonctionnement de ces structures restent restreints, et les investissements sont faibles. Il semble que même si l'ensemble des daara acceptaient de se moderniser, l'État ne dispose pas des ressources économiques nécessaires pour gérer l'ensemble de ces structures à l'échelle nationale. De plus, l'influence prédominante des confréries religieuses, en particulier celle des mourides, qui semblent avoir la capacité de bloquer certaines réformes, remet en question l'autonomie de l'État dans la gestion de son système éducatif. Ainsi, en plus des contraintes économiques liées à la gestion de l'éducation, l'État se retrouve pris entre l'autorité financière des acteurs internationaux et l'influence significative des acteurs religieux, notamment à travers les confréries. L'État navigue constamment entre les exigences des acteurs internationaux, principaux bailleurs de fonds, et les revendications des acteurs de l'éducation islamique, notamment les maîtres coraniques et les confréries islamiques. Cette situation remet en cause son autonomie de gestion, d'orientation et de régulation de l'éducation nationale. Cette analyse met en lumière les multiples contraintes auxquelles l'État est confronté dans la gestion des écoles islamiques, révélant des tensions entre exigences internationales, revendications locales et limites internes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BROSSIER Marie, 2004. « Les débats sur le droit de la famille au Sénégal : Une mise en question des fondements de l'autorité légitime ? » *Politique Africaine*, 96, p.78-98. Disponible en ligne : <https://shs.cairn.info/revue-politique-africaine-2004-4-page-78?lang=fr>

BOUCHE Denise, 1991. *Histoire de la colonisation française. Tome 2 : Flux et reflux*. Paris : Fayard, 608 p.

CHARLIER Jean-Émile, CROCHÉ Sarah & PANAIT Oana Marina, 2017. « Fragmentation de l'offre éducative et projets de réforme de l'enseignement religieux au Sénégal. » *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 76, p.125-134. Disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/ries/6079>

DIOP Abdoulaye Bara, 2012. *La société wolof : Tradition et changement*. Paris, Karthala, 355 p.

DIONE Albert Kory, 2018. *La question religieuse dans les écoles publiques élémentaires et la modernisation des daara : enjeux et réalités. Quel modèle et quelle(s) vision(s) de la laïcité au Sénégal ?*, thèse de doctorat, Université de Rouen Normandie, 539 p.

GOMEZ-PEREZ Muriel, LEBLANC Marie Nathalie, 2007. « Jeunes musulmans et citoyenneté culturelle : retour sur les expériences de recherche en Afrique de l'ouest francophone » *Afrique Contemporaine*, 224(4), p.165-184. Disponible en ligne : <https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/2007-v39-n2-socsoc2376/019083ar/>

HUGON Clothilde, 2015. « Les sërîñ daara et la réforme des écoles coraniques au Sénégal : Analyse de la fabrique d'une politique publique. » *Politique Africaine*, 139, p.83-99. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.3917/polaf.139.0083>

KA Thierno, 2002. *École de Pir Saniokhor : Histoire, enseignement et culture arabo-islamiques au Sénégal du XVIIe au XXe siècle*. Dakar : Fondation Cadi Amar Fall, 359 p.

Ministère de l'Éducation nationale, 2014. « Programme d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'Éducation de base ». P.77, Disponible en ligne : <https://www.education.sn/publications/pageeb>

Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la Formation professionnelle et technique, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation & Ministère de la Bonne Gouvernance et de la Protection de l'Enfance, 2018. Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence – Éducation/Formation (PAQUET-EF), 2018-2030. Dakar : Gouvernement du Sénégal, p.95.

MBAYE Rawane, 1976. *L'Islam au Sénégal*, thèse de doctorat, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 671 p.

D'AOUST Sophie, 2013. Écoles franco-arabes publiques et daaras modernes au Sénégal : hybridation des ordres normatifs concernant l'éducation. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 12, p.313-338. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/cres/2428>.

DIA Hamidou, DIACK Safiétou, 2022. « Programme de recherche « Éducation Arabo-Islamique au Sahel », rapport Sénégal. » Plateforme d'Analyse du Suivi et d'Apprentissage au Sahel, p.58. Disponible en ligne : <https://pasas-minka.fr>

AUTEUR

Mouhamed **GUEYE**

Doctorant en sciences de l'éducation (LACES)

Université de Bordeaux

courriel : mouhamed.gueye@u-bordeaux.fr



© Edition électronique

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : revue@espacesafricains.org

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : poster_ujlog@espacesafricains.org

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster>

© Éditeur

- Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG

- Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) - Daloa (Côte d'Ivoire)

© Référence électronique

Mouhamed GUEYE, « *Entre tradition et modernité : les défis de la modernisation des daara (écoles coraniques) au Sénégal* », Numéro Hors-série (Numéro 1 | 2025), ISSN : 2957- 9279, pp. 26-39, mis en ligne, le 30 janvier 2025, Indexations : Road, Mirabel et Sudoc, Impact factor (SJIF) 2024 : 3.19

INDEXATIONS INTERNATIONALES DE LA REVUE ESPACES AFRICAINS



Voir impact factor : <https://sjifactor.com/passport.php?id=23718>



Voir la page de la revue dans Road : <https://portal.issn.org/resource/ISSN/2957-9279>



Voir la page de la revue dans Mirabel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15151/Espaces-Africains>



Voir la revue dans Sudoc : <https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1//SRCH?IKT=12&TRM=268039089>
